



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 23

Numéro
2014/DEC/125

Point de l'ordre du jour
2

OBJET
DÉCISION MODIFICATIVE
N°2/2014
BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE PORT SUD

RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 22/12/2014
L'affichage en mairie le : 22/12/2014
La notification le : 22/12/2014

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 19/12/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC

Le Jeudi 18 Décembre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 Décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Cl. LUBAC
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD

Exposé des motifs

Madame GEORGELIN expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à une décision modificative sur les budgets 2014. Elle concerne le budget principal et le budget annexe de Port Sud.

Les mouvements concernés sont détaillés en annexes de la délibération.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **10 ABSTENTIONS** (M. BROT, Mme CABAU, M. ESCANDE, M. CHARLIER, Mme POL, M. MERELLE, M. AREVALO, Mme ARRIGHI, M. PERICAUD et Mme TACHOIRES) :

➤ **VOTE** la décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire
Christophe LUBAC

DM2 2014 : SYNTHÈSE

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Prestation de service (repas)	13 000,00	74 - Refacturation au SICOVAL	13 000,00
		042 - Quote part de subvention virée au résultat (régularisation)	16 039,00
65 - Participation SDEHG	-17 000,00		
65 - Subvention CCAS	17 000,00		
67 - Charges exceptionnelles - Subvention EHPAD	140 000,00		
Prélèvement P/ la section d'investissement	-123 961,00		
TOTAL	29 039,00	TOTAL	29 039,00

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
040 - Opération d'ordre de transfert	16 039,00		
Éducation jeunesse			
20 - Maîtrise d'œuvre et frais annexes groupe scolaire Jaurès	80 000,00		
23 - Opération Maragon-Floralies	-220 000,00		
		Prélèvement de la section de fonctionnement	-123 961,00
TOTAL	-123 961,00	TOTAL	-123 961,00

BUDGET ANNEXE PORT SUD

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Réparations courantes	-664,00		
65 - Fonds de concours pour frais de contrôle	664,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00